Image not found or type unknown

RESILIATION DE BAIL signé il y a 4 jours

Par **MARIETTE**, le **18/06/2011** à **18:30**

Bonjour

Je viens de signer un bail dans une agence il y a 4 jours;
Hier on m'a proposé un logement social HLM plus intéressant coté loyer....

BAIL SIGNE LE 14/06/2011
Aucun frais ou acompte versé
PARAGRAPHE INDIQUANT QUE CE DERNIER PRENDRA EFFET LE 30/07/2011
PAS DE CLES ETAT DES LIEUX PAS FAIT
ET LA VIENNENT DE ME DIRE QU'IL Y A UNE ERREUR DANS LE BAIL, sur le montant des charges, une page paraphé par mes soins donc à refaire....

Toutes les raisons ci dessus peuvent etre ok pour résilier le bail maintenant ?? Réponse urgente besoin rapidement pour savoir si je peux résilier ce bail

Merci
Cordialement

Par **Domil**, le **18/06/2011** à **22:46**

Vous commencez donc par refuser de signer autre chose et sans leur dire que vous avez envie d'annuler. Il faudrait que ce soit eux qui annulent

Sinon, vous devez envoyer votre congé avec préavis de 3 mois

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés